



Conférence des Parties

Vingtième session

Lima, 1^{er}-12 décembre 2014

Point 21 de l'ordre du jour

Questions diverses

**Déclaration ministérielle de Lima sur l'éducation
et la sensibilisation**

Projet de décision -/CP.XX

Proposition révisée du Président¹

Nous, ministres et chefs de délégation participant à la vingtième session de la Conférence des Parties et à la dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, tenue à Lima (Pérou) du 1^{er} au 12 décembre 2014,

Réaffirmant l'importance de l'article 6 de la Convention et de l'alinéa e de l'article 10 du Protocole de Kyoto,

Rappelant la décision 15/CP.18,

Préoccupés par les effets des changements climatiques sur les générations présentes et futures,

Considérant que les programmes d'éducation, que celle-ci soit scolaire, extrascolaire ou parallèle, et les programmes de sensibilisation du public devraient promouvoir les attitudes et les comportements voulus pour que nos sociétés soient prêtes à s'adapter aux effets des changements climatiques,

Réaffirmant que la participation de la population et l'accès à l'information et au savoir sont des éléments essentiels, pour ce qui est d'élaborer et d'appliquer des politiques efficaces visant à lutter contre les changements climatiques et à s'adapter à leurs répercussions, et d'associer activement, selon le cas, toutes les parties prenantes, dont les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les femmes, les personnes handicapées, les communautés autochtones et locales ainsi que les organisations non gouvernementales, à la mise en œuvre desdites politiques,

¹ Établi en collaboration avec la Pologne.

Soulignant que, dans l'optique d'une action efficace face aux changements climatiques, la population doit comprendre les enjeux et les avantages potentiels de ladite action et adhérer à l'idée qu'une transformation s'avère nécessaire maintenant pour éviter des répercussions plus graves à l'avenir,

Prenant acte des progrès réalisés par les Parties, les organisations internationales, la société civile et d'autres parties prenantes s'agissant de planifier, coordonner et mettre en œuvre des activités dans le domaine de l'éducation, de la formation, de la sensibilisation du public ainsi que de la participation de la population et de l'accès à l'information,

Rappelant les textes issus des principaux sommets et conférences des Nations Unies dans le domaine de l'éducation,

Considérant, dans ce contexte, l'importance de la Conférence mondiale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur l'éducation en vue du développement durable tenue à Aichi-Nagoya (Japon) du 10 au 12 novembre 2014, qui a appelé à une action urgente pour renforcer et intensifier l'éducation en faveur du développement durable,

1. *Soulignons* que l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation de la population, l'accès à l'information et au savoir, et la coopération internationale contribuent puissamment à la réalisation de l'objectif ultime de la Convention et à la promotion d'un développement durable résilient face aux changements climatiques;

2. *Réaffirmons* notre volonté de promouvoir et de faciliter, aux niveaux national et, le cas échéant, sous-régional et régional, dans le respect des lois et réglementations nationales et selon les capacités respectives, l'élaboration et l'application de programmes d'éducation et de sensibilisation du public aux changements climatiques et à leurs répercussions, l'accès de la population à l'information sur les changements climatiques et leurs effets, et sa participation à la lutte contre les changements climatiques;

3. *Engageons* les gouvernements à mettre au point des stratégies éducatives intégrant la question des changements climatiques dans les programmes d'enseignement et à prévoir une sensibilisation aux changements climatiques dans la conception et la mise en œuvre des stratégies et des politiques nationales relatives au développement et aux changements climatiques, dans le cadre de leurs priorités et compétences nationales;

4. *Invitons instamment* toutes les Parties à porter une attention accrue, selon le cas, à la question de l'éducation, de la formation, de la sensibilisation, de la participation du public et de l'accès de la population à l'information sur les changements climatiques;

5. *Engageons* toutes les Parties à participer aux travaux menés par les groupes d'experts, notamment intergouvernementaux, créés par l'ONU sur des questions liées à l'éducation aux changements climatiques, aux sciences naturelles et à la sensibilisation de la population, et à tirer profit de ces travaux;

6. *Exprimons* notre détermination à coopérer et à nous mobiliser par des initiatives complémentaires, aux niveaux multilatéral, bilatéral et régional, visant à mieux faire prendre conscience des changements climatiques et de leurs conséquences, possibilités et retombées positives, et à renforcer l'éducation dans ce domaine;

7. *Réaffirmons* notre engagement en faveur de la mise en œuvre du Programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention².

² Voir décision 15/CP.18.